



Interpellation de M. COOLS : Suivi de la motion relative au soutien à apporter aux personnes seules.

M. Cools rappelle qu'en séance du 23 mai 2024, le Conseil communal a adopté à l'unanimité une motion sur le soutien à apporter aux personnes seules, qu'il avait lui-même déposée et qui avait été cosignée par Mme Culer pour le MR, M. De Bock pour DéFi, M. Desmet pour Ecolo et Mme Fremault pour Les Engagés.

Cette motion, dont M. Cools expose le dispositif, rappelait dans ses considérants que la commune compte de plus en plus de personnes de tous âges vivant seules et de familles monoparentales vivant avec un seul revenu (étudiants, célibataires, personnes divorcées, parents isolés, veuves et veufs,...) et que 42 % des ménages ucclois sont composés d'une seule personne. Parmi ces ménages, beaucoup sont confrontés à des difficultés au quotidien.

Des actions ont-elles déjà été entreprises pour mettre en œuvre les propositions de la motion ? Une auto-évaluation des initiatives déjà existantes et orientées vers les personnes isolées et les ménages à un seul revenu a-t-elle déjà été réalisée ? Quels sont les objectifs et actions décidés par le Collège pour renforcer à moyen et long termes la politique menée en ce domaine ?

M. Meeus rappelle que pour Les Engagés, réduire la précarité des personnes isolées et des familles monoparentales constitue une priorité. Le programme de sa formation politique affirme qu'au-delà d'une simple reconnaissance de la situation, il faut proposer des mécanismes de soutien qui ne se limitent pas à de simples mesures ponctuelles. Cela passe par une meilleure prise en compte du logement, des revenus, de l'accès aux services. Cette problématique doit être intégrée dans les politiques communales, régionales et fédérales.

Quelles actions concrètes ont déjà été entreprises pour répondre aux différents points de la motion, en particulier en matière d'accès au logement, modéré ou social, de soutien aux ménages à revenu unique et de renforcement des dispositifs d'accompagnement ? Une évaluation a-t-elle été réalisée afin de dresser un état des lieux ? Sur base d'une telle évaluation, le Collège a-t-il défini des objectifs clairs et mesurables et des actions à moyen ou long terme qui pourraient être intégrées dans les rapports annuels ?

Mme Czekalski signale que le 11 novembre dernier était dédié aux personnes vivant seules. Il convenait de rappeler une réalité trop souvent oubliée. À Bruxelles, près d'un ménage sur deux est composé d'une seule personne et ce chiffre en constante augmentation traduit une évolution profonde de la société. Entre les célibataires, divorcés, veufs ou veuves, jeunes actifs ou retraités, les parcours de vie sont très divers mais les difficultés se ressemblent. Uccle n'échappe pas à ce phénomène. Selon une étude officielle menée par Vivalis, au 1^{er} janvier 2022, 42 % des ménages ucclois sont composés d'une seule personne, 6 sur 10 étant des femmes. Ceci mérite une attention particulière dans les politiques locales. Vivre seul coûte objectivement plus cher, que ce soit pour le logement, l'énergie, les assurances, les crédits, les abonnements Telecom. Le cadre fiscal et social reste souvent construit sur un modèle familial dit « classique », où le couple est implicitement la norme. Dès lors, les personnes seules sont pénalisées sur tous les plans.

Mme Czekalski s'est mobilisée avec d'autres parlementaires bruxellois pour développer une politique davantage « single friendly » au sein de la Région, afin de faire évoluer les mentalités de manière à ce que le fait de vivre seul ne soit plus considéré comme une faiblesse ou une anomalie mais tout simplement comme un mode de vie parmi d'autres.

Mme l'Echevine De Brouwer répond que les maisons de quartier et les centres seniors jouent un rôle social dans le soutien aux publics isolés, parce que ces espaces sont ouverts à tous et accordent une attention particulière aux personnes seules.

Les repas offerts à midi par le service de l'Action sociale contribuent à la sociabilisation, vu qu'environ 70 % des personnes qui recourent à ce service sont seules ou isolées. Dans le cadre du lancement du nouveau marché, le Collège tient à maintenir des tarifs abordables tout en garantissant la qualité nutritionnelle et gustative des plats proposés.

Les maisons de quartier assurent une fonction d'écoute, d'accompagnement et d'orientation vers des structures spécialisées, par rapport à des problèmes de santé mentale, de précarité ou de violences intrafamiliales, dans le respect de la confidentialité et avec le consentement des personnes concernées.

Les activités parents/enfants, où beaucoup de parents solo viennent, contribuent au soutien à la parentalité et à la création de liens sociaux.

De manière générale, l'administration communale veille à préserver l'accessibilité financière des dispositifs : l'accès aux maisons de quartier est gratuit, même si certaines de leurs activités requièrent le paiement de tarifs symboliques, d'ailleurs aménageables en cas de difficultés financières. Et il en de même de toute une série d'offres proposées par des services tels que la Culture, les Seniors, Génération +, les Bibliothèques, l'Environnement, l'Egalité des chances, les Sports, le Parascolaire, la Jeunesse.

Mme l'Echevine De Brouwer cite à cet égard des dispositifs tels que les chèques culture, les chèques sport, la vélothèque, le family corner, l'open frigo, les plaines de jeux.

Plusieurs services intègrent l'entourage et le réseau familial dans l'organisation de leurs activités, en ménageant une orientation prioritaire vers les associations, maisons médicales, maisons de quartier, plannings familiaux, services seniors, dispositifs de soutien juridique et psychologique.

Le dispositif des chèques sport intègre de manière explicite la situation des personnes isolées via des plafonds de revenus différenciés, qui permettent d'adapter l'aide financière à la composition du ménage considéré.

Les initiatives de la commune en matière de participation citoyenne et de cohésion sociale, telles que par exemple « Coup de pouce », touchent aussi directement les personnes isolées ou les ménages à un seul revenu.

Des évaluations sectorielles quant à la fréquentation, au type de profil, à l'âge des participants etc. sont effectuées et seront intégrées dans les rapports annuels d'activités de l'administration.

M. Cools espère que le rapport annuel relatif à l'année 2025, qui sera établi dans quelques mois, permettra de faire le point de façon plus détaillée sur les évaluations qui auraient été faites.

M. Cools se permet d'insister sur la thématique de l'accès au logement, qui s'avère un gros problème pour les personnes isolées. La motion insistait fort sur l'intérêt que présente le logement intergénérationnel. Des initiatives de cette nature ont été lancées à l'étranger, dans des pays aussi différents que la Suède et l'Italie.

M. Cools se demande à cet égard si le projet immobilier développé au coin de la rue de Stalle prolongée et de la rue de l'Etoile ne pourrait pas intégrer des initiatives de cet ordre, étant donné qu'il était question d'y installer une crèche, des logements pour jeunes et des logements pour des personnes âgées. Les décisions en matière d'urbanisme doivent prendre en considération la situation particulière des personnes seules ou des familles monoparentales en favorisant les logements « kangourou » ou d'autres formules innovantes.

Mme l'Echevine De Brouwer réplique que les suggestions de M. Cools relatives au rapport annuel seront prises en compte.

Si l'on développe le logement communal, il convient de répondre d'abord en priorité aux besoins des familles avec des logements de plusieurs chambres, puisque les familles sont prioritaires sur les listes d'attente, et de promouvoir ensuite les logements plus exiguës, souvent loués auprès de l'AISU.

Il n'y a pas encore de projet de logement intergénérationnel en tant que tel développé sur le territoire communal mais lorsque des permis d'urbanisme concernent des projets d'envergure, le Collège est plutôt favorable aux initiatives visant à y aménager des logements de type « kangourou ».